



Conseil d'administration

356^e session, Genève, 23 mars-2 avril 2026

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Segment des questions de personnel

Date: 21 janvier 2026

Original: anglais

Dixième question à l'ordre du jour

Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT

Composition du Tribunal

1. Conformément à l'article III de son Statut, tel que modifié pour la dernière fois par la Conférence internationale du Travail à sa 109^e session (juin 2021)¹, le Tribunal administratif est composé actuellement de sept juges, comme indiqué dans le tableau ci-dessous: trois d'entre eux ont été nommés pour un dernier mandat de sept ans en vertu des mesures transitoires adoptées pour appliquer les amendements de 2021², et les quatre autres pour un mandat de cinq ans, conformément au Statut modifié³.

¹ ILC.109/Résolution X.

² En vertu des mesures transitoires adoptées par la Conférence pour appliquer les amendements apportés au Statut du Tribunal en 2021, trois juges nommés avant juin 2021 ont été reconduits dans leurs fonctions pour un mandat supplémentaire non renouvelable de sept ans: M. Moore et Sir Rawlins en juin 2021 (ILC.109/Résolution XI), et M. Frydman en juin 2022 (ILC.110/Résolution VII).

³ En juin 2021, l'article III du Statut du Tribunal a été modifié à des fins d'harmonisation avec les meilleures pratiques; entre autres modifications, le mandat des juges a été limité à une durée de cinq ans, renouvelable une fois.

► **Composition du Tribunal**

Juge	Date d'expiration du mandat
M. Michael F. Moore (Australie), Président	juin 2028
M. Patrick Frydman (France), Vice-Président	juin 2029
M ^{me} Rosanna De Nictolis (Italie)	juin 2026
M. Clément Gascon (Canada)	juin 2026
M. Jacques Jaumotte (Belgique)	juin 2026
Sir Hugh A. Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis)	juin 2028
M ^{me} Hongyu Shen (Chine)	juin 2026

2. Quatre juges: M^{me} De Nictolis, M. Gascon, M. Jaumotte et M^{me} Shen, ont été nommés pour la première fois en juin 2021 pour un mandat de cinq ans, lequel arrivera à expiration en juin 2026⁴. Tous ont confirmé être disposés à rester en fonctions pour un dernier mandat de cinq ans. Par conséquent, le Directeur général, après consultation du bureau du Conseil d'administration, propose de les reconduire dans leurs fonctions pour un nouveau mandat, non renouvelable.

► **Projet de décision**

3. **Le Conseil d'administration décide de proposer à la Conférence internationale du Travail d'adopter le projet de résolution ci-après:**

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, en vertu de l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, de reconduire dans leurs fonctions de juge du Tribunal M^{me} Rosanna De Nictolis (Italie), M. Clément Gascon (Canada), M. Jacques Jaumotte (Belgique) et M^{me} Hongyu Shen (Chine) pour un nouveau mandat de cinq ans, non renouvelable.

⁴ ILC.109/Résolution XI.